COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 6 octobre 2026

PLF 2027 : malgré les engagements de stabilité fiscale, la CAT alerte contre une nouvelle surenchère qui frappe le secteur du tourisme et du voyage

À la veille du début de l'examen du projet de loi de finances pour 2027 par la commission des finances de l'Assemblée nationale, la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) alerte sur la multiplication de nouvelles mesures fiscales et budgétaires affectant directement ou indirectement les entreprises du tourisme, du voyage et de l'événementiel

Cette nouvelle accumulation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient **malgré les engagements pris par les pouvoirs publics en faveur de la stabilité fiscale du secteur**, condition indispensable à la compétitivité des entreprises, à l'investissement, à l'attractivité de la destination France et au pouvoir d'achat touristique des Français.

Dans la continuité du Comité interministériel du tourisme du 24 juillet 2025, elle avait déjà alerté lors des débats budgétaires de 2026 sur des initiatives susceptibles de contrecarrer les engagements pris en faveur de la compétitivité et de l'attractivité du secteur.

Or, avec le PLF 2027, la même mécanique semble se reproduire : nouvelles initiatives parlementaires concernant la taxe de séjour ou de nouvelles taxes touristiques, prélèvement exceptionnel de 125 millions d'euros sur l'ANCV, hausse de la fiscalité pesant sur les infrastructures aéroportuaires, etc. …

Pris isolément, chacun de ces dispositifs répond à un objectif particulier. Pris ensemble, ils dessinent une nouvelle augmentation de la pression fiscale et budgétaire sur la chaîne de valeur touristique, au moment même où les entreprises ont besoin de visibilité pour investir, recruter, transmettre et réussir leurs transitions.

Comme l'a rappelé récemment Valérie Boned, nouvelle Présidente de la CAT, les entreprises du secteur demandent avant tout ***« de la stabilité, de la lisibilité et de la visibilité »*** : un chef d'entreprise ne peut investir, recruter ou engager ses transitions s'il ignore les règles fiscales et réglementaires qui s'appliqueront demain.

<u>Taxe de séjour : respecter la concertation engagée et la position commune des professionnels et des élus</u>

La CAT s'inquiète de la résurgence d'initiatives visant à augmenter ou élargir la taxe de séjour ou à introduire de nouvelles taxes touristiques, **alors même qu'une concertation structurée est engagée depuis mai 2026 entre le Gouvernement, les professionnels et les représentants des collectivités**.

Les amendements déposés à l'occasion du PLF 2027 et ce, sans concertation avec les professionnels concernés, illustrent concrètement cette nouvelle surenchère fiscale : possibilité pour les communes et intercommunalités d'instaurer une taxe additionnelle pouvant atteindre 20 % pour financer les autorités organisatrices de la mobilité, création d'une nouvelle taxe additionnelle de 10 % au bénéfice de ces mêmes autorités, instauration d'une taxe additionnelle de 200 % destinée au financement des transports, possibilité donnée aux régions d'instaurer une taxe additionnelle régionale pouvant atteindre 200 %, création d'une part additionnelle de 10 % ou d'une nouvelle taxe destinée au financement des SDIS.

COMMUNIQUE DE PRESSE

D'autres amendements proposent parallèlement de modifier en profondeur le niveau ou la nature même de la taxe de séjour voire de créer de nouvelles taxes touristiques : relèvement des plafonds applicables ou du tarif maximal applicable aux hébergements très haut de gamme, instauration d'un barème proportionnel au prix de la nuitée, création de nouvelles taxes touristiques pour les navires de croisières, les hébergements haut de gamme, l'entretien, la consommation d'eau touristique ou encore recentrage du taux réduit de TVA pour le hébergements hauts de gamme et le transport aérien domestique de voyages.

Cette accumulation est précisément ce que redoute la CAT : **la multiplication de strates fiscales additionnelles, non cohérentes entre elles, parfois affectées à des politiques publiques qui dépassent directement le champ du tourisme, et susceptibles de se cumuler entre elles**.

La question n'est pas seulement celle du niveau de la taxe de séjour : elle est celle de **son empilement, de son changement progressif de finalité et de l'absence de vision globale de la fiscalité touristique**.

La concertation engagée par le Gouvernement a pourtant permis de faire émerger une position commune ci-jointe entre les organisations professionnelles représentatives de l'hébergement et une très large majorité des associations d'élus : maintien de l'affectation touristique de la taxe de séjour, refus du barème proportionnel ou d'une taxe de séjour *ad valorem*, maintien du caractère local de la taxe de séjour et possibilité de travailler sur les barèmes à condition de ne pas augmenter globalement la pression fiscale.

Les signataires ont alerté sur le risque d'un empilement de taxes additionnelles, susceptible de créer une instabilité fiscale croissante et de détourner progressivement la taxe de séjour de sa finalité touristique. Les initiatives fiscales actuellement envisagées apparaissent donc d'autant plus prématurées qu'elles **court-circuiteraient une concertation qui n'est pas achevée et doit encore faire l'objet de travaux et d'arbitrages**.

Le ministre chargé du Tourisme, Serge Papin, l'a lui-même rappelé le 28 septembre dernier : ***« Nous sommes en concertation avec les professionnels et les élus sur une réforme, depuis mai 2026. Les arbitrages ne sont pas encore rendus, mais ils iront dans le sens des souhaits des professionnels. »***

La CAT **prend acte avec satisfaction de cette orientation et appelle à laisser cette concertation aller jusqu'à son terme**, plutôt qu'à modifier à nouveau la fiscalité touristique au gré d'initiatives budgétaires successives.

ANCV : prélever 125 millions d'euros sur les réserves de l'Agence, un signal préoccupant pour l'accès aux vacances

La CAT s'inquiète également du prélèvement exceptionnel de **125 millions d'euros sur la trésorerie de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV)** prévu dans le PLF 2027.

Cette mesure intervient alors que l'accès aux vacances reste un enjeu économique et social majeur et que les chèques-vacances constituent un outil essentiel de soutien au départ en vacances, mais aussi de consommation dans les entreprises et les territoires touristiques.

Cette proposition apparaît comme un signal pour le moins contradictoire au moment même où la France célèbre les 90 ans des congés payés et où les derniers bilans de la saison estivale mettent en évidence une réduction préoccupante du pouvoir d'achat touristique des Français.

Dans ce contexte, le signal envoyé à l'ensemble du secteur est difficilement compréhensible, alors que l'enjeu devrait au contraire être de préserver le pouvoir d'achat touristique, de favoriser le départ du plus grand nombre, en particulier **l'accès aux vacances des Français les plus modestes**, et de soutenir la consommation touristique dans les territoires.

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CAT appelle donc les parlementaires à mesurer précisément les conséquences d'un tel prélèvement sur les capacités d'intervention futures de l'ANCV et sur ses missions en faveur de l'accès aux vacances, en particulier **ses dispositifs d'action sociale**.

Transport aérien : après le choc fiscal de 2025, pourquoi ajouter de nouvelles charges ?!

Le Gouvernement propose de réformer **la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD)**, avec une augmentation susceptible de peser significativement sur les exploitants aéroportuaires et les compagnies aériennes. À cette nouvelle hausse s'ajoute **le relèvement du plafond du tarif de sûreté et de sécurité (T2S) applicable à certaines plateformes régionales**.

Cette augmentation du T2S est particulièrement **préoccupante pour le maillage aéroportuaire régional**, déjà confronté à des équilibres économiques fragiles et conduit certains opérateurs à privilégier la desserte d'autres plateformes européennes au détriment du développement du tourisme en France. La CAT alerte ainsi sur les conséquences potentielles pour des aéroports comme Pau, Brive, Limoges, Clermont-Ferrand, Bergerac, Perpignan ou Caen, et sur le risque de nouvelles réductions de fréquences ou de fermetures de lignes.

Fragiliser économiquement les aéroports régionaux et les compagnies aériennes présentes en France revient à fragiliser la connectivité touristique des territoires qu'ils desservent et à enfoncer encore un peu plus les territoires de la « France périphérique ».

Cette nouvelle hausse apparaît d'autant plus difficile à comprendre que le PLF prévoit parallèlement plusieurs dispositifs dérogatoires destinés à préserver certaines liaisons relevant de la continuité territoriale, des obligations de service public, de l'outre-mer ou de la desserte de Strasbourg. Plutôt que de multiplier les hausses fiscales puis d'en corriger ponctuellement les conséquences néfastes, **la CAT appelle à une approche globale de la fiscalité aérienne et de ses effets sur la connectivité de la destination France**.

Les nouvelles mesures du PLF 2027 interviennent surtout après l'augmentation très importante de la fiscalité sur les billets d'avion décidée en 2025. Selon les données de la DGAC reprises récemment par la Fondation IFRAP, le prélèvement du tarif de solidarité sur les billets d'avion est passé de **462 millions d'euros en 2024 à 1,151 milliard en 2025**, et devrait atteindre **1,359 milliard en 2026**.

Les nouvelles ponctions apparaissent d'autant plus paradoxales que les travaux parlementaires récents - **dont le rapport d'information du Rapporteur général du budget lui-même !** - ont alerté sur le **décrochage de la connectivité aérienne française et la fragilisation extrême du transport aérien français** par rapport à plusieurs de nos concurrents européens.

Dans une tribune publiée le 5 octobre 2026 intitulée « L'attractivité de la destination France se gagne aussi dans les airs », Valérie Boned, Présidente de la CAT, et Thomas Juin, Président de l'Union des Aéroports Français, ont précisément appelé à changer de logique : **la connectivité doit être considérée comme un outil de compétitivité touristique, d'aménagement du territoire et de création de valeur**.

Cette approche est directement liée à l'ambition portée par la CAT : faire reconnaître le tourisme comme une industrie stratégique pour la France, pleinement intégrée aux politiques de croissance, d'emploi, d'attractivité et d'aménagement du territoire. La Confédération a notamment fixé l'objectif de porter le tourisme à 10 % du PIB soit 60 milliards d'euros de richesse supplémentaire à l'horizon 2035.

Le tourisme représente aujourd'hui une contribution positive de plus de 20 milliards d'euros à la balance commerciale française. L'enjeu pour la France n'est donc pas seulement de préserver son rang en nombre de visiteurs : il est de gagner la bataille de la valeur et de libérer davantage encore le potentiel économique du tourisme.

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CAT salue parallèlement les mesures favorables à l'investissement et aux entreprises portées par Serge Papin

Dans ce contexte, la CAT tient également à saluer les mesures défendues par Serge Papin qui répondent, à l'inverse, aux besoins de développement et de pérennisation des entreprises ainsi que son appui constant au secteur du tourisme.

Elle soutient notamment les **dispositions visant à faciliter la transmission des entreprises, enjeu particulièrement important pour un secteur composé de très nombreuses TPE et PME**.

La CAT salue également les mesures prises en faveur des entreprises affectées par les incendies de l'été et la volonté du ministre de prolonger, dans le cadre du PLF 2027, les dispositifs d'accompagnement pour les entreprises les plus durement touchées.

Ces orientations démontrent qu'une autre logique est possible : accompagner les entreprises, préserver leurs capacités d'investissement et leur permettre de créer davantage d'activité et de valeur dans les territoires.

Valérie Boned, Présidente de la Confédération des Acteurs du Tourisme :

*« Nos entreprises demandent quelque chose de simple : **de la stabilité, de la lisibilité et de la visibilité**. Nous comprenons évidemment les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, mais nous voyons trop souvent le tourisme considéré comme un réservoir de recettes nouvelles. À force d'additionner taxe de séjour, fiscalité aérienne et nouvelles contributions, nous finissons par fragiliser notre compétitivité et les capacités d'investissement de nos entreprises.*

*« **Avant de chercher ce que l'on peut prélever de plus sur le tourisme, regardons ce que le tourisme peut rapporter de plus à la France** si nous lui permettons de se développer. C'est un secteur stratégique, qui crée des emplois et de la valeur dans tous nos territoires et contribue positivement à notre balance commerciale.*

Nous appelons les pouvoirs publics à sortir d'une logique d'empilement fiscal pour entrer dans une véritable stratégie de croissance touristique. Donnons aux entreprises un cadre stable pour investir, innover, recruter et réussir leurs transitions. C'est ainsi que nous renforcerons à la fois la compétitivité de la destination France et la contribution du tourisme à la prospérité de notre pays. »

Qui sommes-nous ?

La Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) est l'unique organisation réunissant l'ensemble des acteurs de l'industrie touristique. Composée de 22 fédérations ou organisations professionnelles représentant plus d'1 million de salariés et 70 000 entreprises, elle vise à rassembler et représenter de manière unifiée les professionnels de l'industrie du tourisme., du voyage et de l'événementiel. Pour en savoir plus : www.acteursdutourisme.fr

Contact presse : Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr / Guillaume Lemière – guillaume.lemiere@acteursdutourisme.fr